



JOURNÉE EUROMED
POUR UNE EGALITÉ REELLE DES GENRES
DANS LA REGION EURO-MEDITERRANEENNE

Lieu Maroc, 20-21 ? mars 2010

Evénement organisé par :

La Plateforme non-gouvernementale Euromed

Le Réseau Euromed des Droits de l'Homme

Avec le soutien de la :

Commission européenne



Siège social / legal Headquarters

EUROMED

C/o Maison de l'Europe
35-37, rue des Francs-Bourgeois
F-75004 Paris

SIRET 484 239 371 00012

platform@euromedplatform.org

PRÉSENTATION

«Il n'y a pas d'avenir pour le Partenariat Euromed, sans la paix et la garantie des droits fondamentaux des femmes et des hommes»

Cette Journée constitue une initiative de rassemblement annuel des organisations féminines et féministes des deux rives de la Méditerranée qui œuvrent au niveau national et régional, promue par la PLATEFORME NON-GOUVERNEMENTALE EUROMED et le RÉSEAU EUROMED DES DROITS DE L'HOMME avec le soutien de la COMMISSION EUROPÉENNE. Elle a l'ambition d'offrir un espace ouvert de rencontre, d'échange et de proposition visant la coopération et mobilisation solidaire pour la défense et promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes à l'échelle euro-méditerranéenne.

À la suite du FORUM CIVIL EUROMED 2008 et dans la perspective du prochain FORUM 2010 organisés par la Plateforme Euromed, à Alicante en mai prochain, cette rencontre se situe dans la continuité des débats des organisations du mouvement des femmes et plus généralement de la société civile des deux rives de la Méditerranée réunies au sein des Fora et de la Plateforme Euromed autour d'une valeur et droit universel commun, l'égalité entre femmes et hommes. Proclamée par la Charte fondatrice de la Plateforme cette valeur est placée au cœur de son action.

Les organisations des femmes qui sont aux fondements de la Plateforme ont joué un rôle majeur dans l'histoire des Fora civils Euromed. Elles sont à l'origine de nombre de Résolutions adoptées par les Ateliers thématiques consacrés à l'égalité des genres qui constituent des pièces maîtresses des Déclarations finales des Fora les plus récents, depuis celui de Naples (2003) jusqu'à celui de Marseille (2008), en passant par Luxembourg (2005) et Marrakech (2006); mais également de Déclarations et interventions publiques de la Plateforme Euromed qui a défendu leurs positions au plus haut niveau, auprès des pouvoirs publics du Partenariat Euromed, notamment dans le cadre des Conférences Ministérielles Euromed d'Istanbul (2006) et de Marrakech (2009), comme auprès d'autres instances européennes et internationales¹.

Par ses Déclarations historiques la société civile rappelle ainsi inlassablement l'impérieuse obligation qui s'impose à l'UE, à ses États membres et à ses États partenaires, en vertu des traités internationaux et européens²: *d'«éliminer les inégalités dont sont victimes les femmes et de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines, en droit et en fait. Elle souligne que celle-ci est une pierre angulaire du Partenariat Euromed et une condition sine qua non des processus de démocratisation et de développement.»*

Le Forum Euromed de Luxembourg (2005) qui a vu la constitution officielle de la Plateforme, reconnaissant cette contribution du mouvement des femmes, affirmait par sa Déclaration finale *«la nécessité d'un réseau Euro-méditerranéen «Egalité femmes-hommes» dans le cadre du Forum qui vise l'action en réseau, la coopération, l'information»*, et en posait le principe³.

Par leurs Recommandations les plus récentes, les organisations de femmes et plus généralement de la société civile réunies dans le cadre de l'Atelier *«Femmes des deux rives : droits communs dans un espace partagé»* du Forum Euromed 2008, demandaient à la Plateforme Euromed *«d'assurer un bilan réel du suivi du Plan d'action d'Istanbul et d'organiser une réunion des organisations de femmes et œuvrant pour leurs droits, préparatoire de la Conférence Ministérielle y relative au printemps 2009 (...) d'assurer que la participation des organisations féminines soit élargie et qu'une continuité entre les fora soit maintenue, par la mise en place d'un groupe de travail assurant l'échange d'information entre les différentes associations de femmes et les réseaux représentés à cet atelier.»*⁴

Nombreuses sont les initiatives de la société civile ces dix dernières années, qui témoignent de la priorité accordée à la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes et dans la région Euro-méditerranéenne par les membres de la Plateforme Euromed dans toute leur diversité, dont : les réseaux MAGHREB-EGALITE, AICHA, AFEM, FIDH et le REDH, les fondations, les Plateformes nationales en Égypte, en Espagne, en France, au Liban, au Maroc et en Palestine, les associations féminines nationales des pays où elle est implantée, dont l'ADFM et l'AFTURD, etc. Plus généralement, on mentionnera pour leur importance majeure les campagnes relatives à la levée des réserves à la CEDAW, à la violence à l'encontre des femmes, ou encore à la nationalité, conduites dans l'ensemble de la région.

On rappellera, notamment, l'importante activité de recherche et de plaidoyer conduite depuis 2003 par le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REDH), riche de la contribution des associations féminines qui sont ses membres, et notamment leur récent *Rapport parallèle sur le suivi, le contrôle et l'évaluation du Plan d'action d'Istanbul*, publiée par le REDH en 2009.

À la veille de la 2^{ème} Conférence Ministérielle Euromed de Marrakech sur le *Renforcement du rôle des femmes dans la société* qui a marquée l'année 2009 (11-12 novembre), plus de 120 organisations féminines réunies dans le cadre de la Conférence « *Egalité des Genres dans la région Euro-Med : du Plan d'action à l'action?* », à l'initiative conjointe de la Plateforme Euromed et du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme, à Istanbul, les 24-25 octobre 2009, adoptaient des Recommandations sur la promotion de l'égalité des genres et la participation de la société civile à cet égard, fondées sur le Rapport parallèle précité. Elles demandaient en particulier « *d'organiser en 2010 une réunion de suivi de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Marrakech, avec une large participation de la société civile dans sa diversité, en particulier les organisations de défense des droits des femmes et les organisations droits humains, pour évaluer les retombées de la Conférence et étudier les moyens de travailler ensemble dans ce cadre, afin de renforcer l'égalité des sexes et les droits des femmes dans la région. Cette réunion permettra de s'assurer que l'égalité des sexes et les droits des femmes seront intégrés au Forum civil 2010*».

Leurs Recommandations ont été officiellement présentées à la Présidence suédoise de l'Union européenne, à la Co-présidence de l'Union pour la Méditerranée, à la Commission européenne, et au Gouvernement marocain. Elles ont été défendues de vive voix par la Délégation de la Plateforme Euromed et largement diffusées dans le cadre de la Conférence Ministérielle, contribuant ainsi à la formulation de sa Déclaration Finale. Ce texte constitue l'exemple récent par excellence de la reconnaissance et de l'impact qui est celui de la société civile, sa capacité de négociation et d'influence, grâce à la coopération de ses différentes composantes.

Objectifs :

Fidèle à cette histoire et à cet objectif et afin de répondre à cette demande, cette journée a l'ambition de constituer un pas supplémentaire pour le renforcement de ces liens et de cette coopération d'avenir entre toutes les initiatives qui œuvrent dans l'espace euro-méditerranéen sur les différentes dimensions de l'égalité des genres et des droits des femmes. Elle offre un espace ouvert de rencontre, de débat et d'échange afin de promouvoir la voix et la force des femmes et d'amplifier leur participation et leurs efforts d'interpellation dans la région.

Au lendemain de la 2^{ème} Conférence Ministérielle Euromed de Marrakech, l'objectif principal de cette Journée est de permettre l'évaluation concertée des résultats et des perspectives ouvertes par cet événement majeur du nouveau processus d'Union pour la Méditerranée⁵

Contexte :

En ce début d'année 2010, cette rencontre se situe dans le contexte d'une importante actualité européenne et internationale qui met au premier plan la lutte contre les inégalités dont sont victimes les femmes et la promotion de l'égalité des genres. Celle-ci constitue un objectif prééminent et transversal de l'UE dans toutes ses politiques, consolidé et étendu avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne⁶ et une priorité de la Présidence espagnole de l'UE en cette Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁷ et de célébration des anniversaires de la Plateforme d'action de la Conférence mondiale de Pékin et de la CEDAW. Dans le contexte de la crise économique mondiale, la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes, notamment des droits économiques et sociaux, acquièrent aujourd'hui une importance cruciale dans toutes les initiatives mettant en exergue le rôle et la contribution des femmes.

Les organisations intéressées sont invitées à participer activement à cette Journée et à l'enrichir de leur représentativité, compétence et expertise de terrain, en contribuant au débat par leurs interventions, leurs analyses et leurs propositions d'initiatives conjointes de plaidoyer.

Un espace d'information sera mis à leur disposition, pour la diffusion de leur documentation.

DOSSIER D'INFORMATION, ANNEXES

1. Recommandations de la société civile adoptées à la Conférence « *Egalité des Genres dans la région Euro-Med : du Plan d'action à l'action?* », co-organisée par la le REDH et la Plateforme Euromed, à Istanbul, les 24-25 octobre 2009.
2. Conclusions de la 2^{ème} Conférence Ministérielle Euromed sur le « *Renforcement du rôle des femmes dans la société* » à Marrakech, les 11 -12 novembre 2009 (Document de séance du 18.12.2009)
3. *ibid.*, Position du Réseau Euromed des Droits de l'Homme et liste d'activités y relatives
4. Articles de presse sur la Conférence Ministérielle
5. Note d'information sur le Traité de Lisbonne et Article sur le Traité de Lisbonne et l'égalité des genres (sera envoyée ultérieurement)

¹Références:

1 V. notamment, les intervention du Président et des représentant(e)s de Plateforme Euromed à la Conférence Ministérielle Euromed d'Istanbul du 14 - 15 novembre 2006 et aux réunions du comité ad hoc de suivi de cette Conférence, au Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008 et à la Conférence Ministérielle Euromed de Marrakech des 11 et 13 novembre 2009 ; au « brainstorming meeting » organisée par la Fondation Anna Lindh et l'Alliance des Civilisations, le 3 février 2009, à Paris, Centre Culturel de la Fondation Gulbenkian ; à la Conférence Dialogues dans la Méditerranée de l'Ouest, Régions et société civile vers une la coopération décentralisé et la démocratie participative, organisée sous le haut patronage du Président de la République italienne, par la Commission européenne et la Région Ligurie, les 13 et 14 mars 2009, à Gênes ; à la Conférence « Statut et participation politique : les femmes, actrices de changement dans la région euro-méditerranéenne », co-organisée par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et la Sous-commission sur la participation paritaire des femmes et des hommes à la prise de décision de l'APCE, à Lisbonne, les 2 et 3 avril 2009, Auditorium de la Fundação Luso-Americana. Ces événements sont relatés dans le rapport d'activité de la Plateforme Euromed.

² V. Pacte International des Droits Civils et Politiques (art. 3), Pacte des Droits Economiques Sociaux et Culturels (art. 3), Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes CEDAW de 1979 et Protocole additionnel de 1999, Convention européenne des Droits de l'Homme (art. 14) et Protocole n°12 à la CEDH, Charte Sociale Européenne révisée (art. E), Art. 2, et 3 (2), 13 du TCE, art. 6, 11 (2), 49 du TUE, jurisprudence de la CJCE, Charte des droits fondamentaux de l'UE (art. 18, 20, 21, 22, 23), Déclaration du Sommet de Barcelone de 1995, Conclusions et Plan d'action quinquennal adopté au Sommet de Barcelone+10, le 28 Novembre 2005; Conclusions et Plan d'action quinquennal visant le renforcement du rôle des femmes dans la société adopté à la Conférence Euromed d'Istanbul du 14 - 15 novembre 2006, Conclusions de la 1ère Conférence Euromed des Ministres de l'immigration d'Algarve de novembre 2007, Déclaration du Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008 (par. 6).

3 V. Documents de travail et synthèse du Forum civil Euromed Luxembourg 2005, « Pour une véritable implication de la société civile dans le Processus de Barcelone », organisé par la Plateforme Euromed, à Luxembourg, avril 2005.

4 V. Actes du Forum civil Euromed 2008 « Circuler et vivre ensemble dans l'espace Euromed », organisé par la Plateforme non gouvernementale Euromed avec le soutien de la Présidence française de l'UE et de la Commission européenne, à Marseille, du 31 octobre au 2 novembre 2008.

5 V. Conclusions finales in <http://ec.europa.eu/comm/external_relations/euromed/women/docs/index.htm>

6 V. Traité de Lisbonne (JO C306 17.12.2007), et Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (JO C115 du 9.05.2008) sur le site <<http://www.consilium.europa.eu>> Entré en vigueur le 1er décembre 2009, le traité de Lisbonne modifie les deux traités fondamentaux de l'Union, à savoir le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne – ce dernier étant renommé «traité sur le fonctionnement de l'Union européenne». Il entraîne d'importants changements institutionnels et a l'ambition de permettre à l'Union de fonctionner plus efficacement et de jouer un rôle de premier plan à l'échelon international. Le système de présidence tournante est concerné: il devra être adapté pour assurer une coopération étroite avec les deux grands postes créés par le traité: le président du Conseil européen Herman Van Rompuy, et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères, Catherine Ashton. Comme l'Espagne est le premier pays à assumer la présidence tournante sous le nouveau traité, elle aura l'occasion d'orienter les aménagements nécessaires, et participera également à la mise en place du «service d'action extérieure», à la fois service des affaires étrangères et corps diplomatique de l'Union européenne, qui sera dirigé par Catherine Ashton.

7 V. sur l'Année européenne 2010 les sites :<<http://www.2010againstpoverty.eu/opencms/?langid=en>>